



Horaire de travaille a la maison par rapport a l'entreprise

Par **alwena**, le **16/06/2015** à **21:10**

bonjours je suis technicien et possède un fourgon que je prend possession le mardi matin et rend le vendredi 18h a l'entreprise je voudrait donc savoir comment fonctionne les horaires pour moi sachant qu'a l'entreprise les horaires sont 7h45 12h 13h30 a 18h? sachant que je part et rentre chez moi l'heure de mon arriver a la maison est elle c'elle de ma fin de journée et le matin mon départ de chez moi c'elle du début, merci de vos reponses!!

Par **P.M.**, le **17/06/2015** à **17:13**

Bonjour,

Les trajets pour se rendre sur le lieu de travail et en revenir ne sont pas du temps de travail effectif, toutefois, lorsqu'ils dépassent ceux habituels, ils doivent faire l'objet d'une compensation financière ou en repos s'ils sont en dehors de l'horaire de travail...